



14^{ÈME} BUREAU DE LA C.L.E DU SAGE ARMANÇON

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Tour de table
- ❖ Synthèse de la consultation administrative
- ❖ Préparation de l'enquête publique
- ❖ Préparation de la C.L.E de début d'année 2012

ÉTAIENT PRESENTS :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Claude DEPUYDT	Président de la C.L.E. et Maire de Flogny-La Chapelle
Serge GAILLOT	Maire de Jaulges
2^{ème} collège : Usagers, propriétaires fonciers, organisation professionnelles...	
Luc GUENOT	Conservatoire Départemental de la Nature Paul Bert
Dominique GUYON	Chambre d'agriculture de la Côte d'Or
3^{ème} collège : Etat et ses établissements publics	
Pierre TOUZAC	Agence de l'eau Seine Normandie
Johan ADAM	MISEN de l'Aube
Gilles BOSSON	MISEN de Côte-d'Or
Bertrand AUGE	MISEN de l'Yonne

ÉTAIENT EXCUSES :

1^{er} collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux	
Jean-Michel GARRAUT	1 ^{er} vice-président de la C.L.E. et représentant du S.I.R.T.A.V.A.
Jean-Pierre CHANTEPIE	2 ^{ème} vice-président de la C.L.E. et Président du S.I.A.V.A.
Jean-Pierre BOUILHAC	Conseiller général de l'Yonne

Eric COQUILLE	Maire de Perrigny-sur-Armançon
Gilles DE MONTALEMBERT	Président du SIAEPA de Semur-en-Auxois
Thérèse FLACELIERE	Maire de Sainte-Colombe-en-Auxois
2^{ème} collège : Usagers, propriétaires fonciers, organisation professionnelles...	
Jean-Louis COURTOT	Fédération Electricité Autonome Française
Jacques FONTAINE	Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

PARTICIPAIENT EGALEMENT :

Lauriane BUCHAILLOT	Directrice du S.I.R.T.A.V.A.
Morgan PEYRARD	Service civique volontaire au CDNPB
Lucile GAILLARD	Animatrice du SAGE – S.I.R.T.A.V.A.

DATE ET LIEU : LE LUNDI 19 DECEMBRE 2011 A TONNERRE

I. Tour de table

Le bureau de la C.L.E. du SAGE de l'Armançon accueille un nouveau membre. M. Dominique GUYON représente la chambre d'agriculture de Côte d'Or. Il remplace M. Jean-François LALLEMANT. Un exemplaire du SAGE lui a été adressé le 23 décembre 2011.

II. Synthèse de la consultation

❖ Validité des avis rendus

Les membres du bureau s'entendent à ce que tout avis émis après la date de fin de consultation (13 décembre 2010) soit réputé favorable, tel que le stipule le code de l'environnement. M. Johan ADAM soulève cependant le cas particulier de collectivités créées après le lancement de la consultation administrative pour lesquelles ce délai ne s'applique pas.

Il s'avère possible que certaines délibérations ne soient pas parvenues en préfecture ou dans les DDT. Les sous-préfectures ont été sollicitées.

❖ Analyse des remarques émises par les assemblées

La proposition de ne pas modifier les documents du SAGE avant la mise à l'enquête publique est validée par les membres du bureau. M. Bertrand AUGÉ demande comment il va être fait état de cette décision et s'il sera apporté une réponse aux remarques émises. Il s'avère que l'exercice est relativement délicat d'une part du fait qu'il est difficile à l'heure actuelle d'apporter une réponse à certaines de ces remarques et d'autre part du fait que ce document pourrait lui-même engendrer de nouvelles remarques qui remettraient en question la dite-réponse. De plus, les conclusions de l'enquête publique entraîneront éventuellement des modifications à apporter aux priorités. Il sera donc fait état, sous une forme encore à définir (par exemple une déclaration du président de la C.L.E.), du choix fait par la C.L.E. Cette information sera adjointe au dossier d'enquête publique.

M. Pierre TOUZAC souligne l'importance de ne pas attendre la fin de l'enquête publique pour organiser des groupes de travail qui pencheront sur les différentes thématiques abordées. Il sera proposé un calendrier en début d'année 2012 soumis à validation de la C.L.E.

III. Organisation de l'enquête publique

❖ Conséquences de la période électorale

L'enquête publique étant organisée par la préfecture de l'Yonne, coordinatrice pour les départements de l'Yonne, de l'Aube et de la Côte d'Or, il était craint un ralentissement de la procédure du fait de la période de réserve observée par les agents de l'Etat. Selon les échanges avec la préfecture, la procédure d'enquête publique n'est pas impactée. En revanche, les échanges avec les services de l'Etat devront tenir compte de cette période qui devrait commencer deux mois avant les élections et donc couvrir du 22 février au 17 juin 2012. A ce titre, ils ne pourront pas intervenir en réunion d'information.

❖ Définition de la durée de l'enquête publique

La durée minimale autorisée pour une enquête publique est de quatre semaines, tandis que la durée maximale est de huit semaines. Il est proposé de demander une enquête publique de six semaines afin d'assurer un délai de consultation suffisant pour les administrés. Il s'avère judicieux d'appliquer cette marge de sécurité de deux semaines car il s'avère relativement délicat de prolonger une enquête publique après son lancement. Le bureau valide cette proposition.

❖ Nombre de commissaires enquêteurs

Les membres du bureau acceptent la proposition de 3 commissaires enquêteurs et un suppléant désignés en Côte-d'Or et dans l'Yonne, un commissaire de l'Yonne pouvant assurer les permanences dans l'Aube.

❖ Identification des permanences

Le bureau valide les points de permanences suivants : Saint Florentin, Tonnerre, Monbard, Semur-en-Auxois. Il demande le remplacement de Chaource par Auxon et celui de Vitteaux par Pouilly-en-Auxois.

☞ M. GUYON a proposé à l'issue de la réunion de finalement maintenir le siège de permanence à Pouilly-en-Auxois et non pas à Vitteaux. Cette proposition est soumise à l'avis des autres membres du bureau.

❖ Modalité de mise à disposition des documents du SAGE

Le bureau valide le principe d'envoyer dans chaque commune un dossier dit « allégé » (composé de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, du rapport de présentation du SAGE, de la synthèse des avis des assemblées consultées, de la lettre du SAGE et de la déclaration du président sur le choix de ne pas modifier les documents avant l'enquête). Les dossiers complets seront adressés aux communes sièges de permanences ainsi qu'à certaines autres afin d'assurer un maillage plus fin du territoire : Ervy-le-Chatel, Chaource, Migennes, Brienon-sur-Armançon, Ancy-le-Franc, Pouilly-en-Auxois. Les communes restantes recevront une version papier de la lettre d'information, du règlement et de la synthèse de la consultation administrative accompagné d'un CD contenant une version numérique du dossier complet. Les documents seront également consultables sur Internet.

❖ Prise en compte des remarques émises lors de la consultation administrative

CF. point précédent.

IV. Préparation de la C.L.E.

❖ Date prévisionnelle

Le cabinet de M. le préfet propose le lundi 30 janvier 2012 à 14h30. Les membres du bureau acceptent.

☞ La date de C.L.E. définitive est le mercredi 8 février 2012 à 14h30.

❖ Composition de la C.L.E.

Diverses modifications seront apportées à la composition de la C.L.E. suite à des remplacements de représentants. A noter l'intégration d'une représentante de l'EPTB Seine Grands Lacs et d'un représentant de l'association « Autour du canal de Bourgogne ».

❖ Ordre du jour

A la proposition d'ordre du jour les membres du bureau proposent quelques modifications :

- La présentation de l'EPTB Seine Grands Lacs passe du point 9 au point 4. Il sera proposé aux concernés de faire une présentation rapide de leur structure. Le point 4 initial devient donc point 5 et ainsi de suite...
- Le point sur le nouveau classement des cours d'eau occupera plutôt une demi-heure.

La durée de la réunion est évaluée grossièrement à 2h30.

Le Président,

Claude DEPUYDT

Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et structure porteuse



S.I.R.T.A.V.A

11-13, rue Rougemont

89 700 TONNERRE

☎ : 03.86.54.87.08

☎ : 03.86.55.11.38

✉ : sage@bassin-armancon.fr